

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 34-337-1924 plaçant un sergent-major d'infanterie coloniale en service H. C. à la Côte française des Somalis.

n° 34-337-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 décembre 1924

Numéro JO  
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro  
30 décembre 1924

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle n° 1031/1 du 12 décembre 1924,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le sergent-major d'infanterie coloniale Lasbax est placé en service H. C. à la côte française des Somalis et attaché au cabinet militaire du gouverneur: le sergent-major Lasbax aura droit en cette qualité : 1° à la solde et aux accessoires de solde réglementaires, 2° à l'indemnité de thalers ;3° à l'indemnité de permanence prévue par l'arrêté du 11 juillet 1924.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.